



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
28 mai 2014  
Français  
Original : anglais

**Session annuelle de 2014**

23-27 juin 2014, Genève

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – programmes de pays  
et questions connexes**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Projet de descriptif de programme de pays pour l'Afghanistan**

Montant indicatif de l'assistance  
proposée : 84 millions de dollars, dont 32 millions  
à prélever sur les ressources générales  
et 50 millions à financer selon des  
modalités de cofinancement ou sur  
d'autres ressources

Durée du programme : Cinq ans (2015-2019)

Cycle de l'assistance : Quatrième

Catégorie selon la décision 2013/31 : Rouge

Montant indicatif de l'assistance  
proposée (millions de dollars) :

<i>Résultat du plan stratégique</i>		<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres</i>	<b>Total</b>
Résultat 1	Santé sexuelle et reproductive	14,1	10,0	24,1
Résultat 2	Adolescents et jeunes	7,4	8,0	15,4
Résultat 3	Égalité des sexes et autonomisation des femmes	4,8	10,0	14,8
Résultat 4	Dynamique démographique	4,5	22,0	26,5
	Coordination du programme et assistance	1,2	–	1,2
<b>Total</b>		<b>32,0</b>	<b>50,0</b>	<b>82,0</b>



## I. Analyse de la situation

1. Selon le rapport sur le développement humain de 2013, l'Afghanistan se situait en cent soixante-quinzième position sur 186 pays au regard de l'indice du développement humain. Trente-six pour cent de la population vivrait au-dessous du seuil de pauvreté mais on constate à cet égard de fortes disparités, ce taux atteignant non moins de 72 % dans certaines provinces. D'après la Banque mondiale, le revenu national brut par habitant s'établissait à 680 dollars en 2012. Une situation de dépendance extrême à l'égard de l'aide extérieure et les distorsions économiques créées par l'intervention sécuritaire visant à lutter contre l'insurrection et le trafic d'opium ont entamé la résilience du peuple afghan. De surcroît, la contraction des financements des donateurs, le retrait des forces militaires internationales, les élections de 2014 et l'essor de la production d'opium sont autant de facteurs qui ont aggravé l'incertitude quant à l'avenir économique et politique du pays.

2. En 2012, l'Afghanistan comptait 27 millions d'habitants, dont 72 % vivaient dans les zones rurales. Le taux annuel de croissance démographique se situait, selon les estimations, entre 2,2 % et 2,6 % et l'indice synthétique de fécondité s'établissait à 5,1 enfants par femme.

3. Les Afghans, dont 63 % ont moins de 25 ans et 46 % moins de 15 ans, représentent l'une des populations les plus jeunes du monde. Seuls 62 % des jeunes hommes et 32 % des jeunes femmes âgés de 15 à 24 ans savaient lire et écrire en 2012. Étant donné qu'environ 53 % des femmes âgées de 25 à 49 ans se sont mariées avant l'âge de 18 ans, et 21 % avant l'âge de 15 ans, les mariages précoces contribuent à une forte fécondité des adolescentes.

4. Le taux de mortalité maternelle aurait baissé, passant de 1 600 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en l'an 2000 à 327 en 2010. Il reste cependant l'un des plus élevés du monde et enregistre des disparités importantes dans les provinces et entre celles-ci. Le nombre d'accouchements assistés par du personnel qualifié est passé de 15 % en 2003 à 40 % en 2012, et a été multiplié par cinq dans les zones rurales. Le taux d'utilisation des méthodes de contraception modernes est passé de 5,1 % en 2003 à 22 % en 2011.

5. En 2012, l'Afghanistan se situait en cent quarante-septième position, sur 148 pays, au regard de l'indice des inégalités entre les sexes établi par le PNUD. Les inégalités entre les sexes et les pratiques discriminatoires influent sur la survie des femmes et des filles et limitent leur accès aux possibilités qui sont offertes et aux ressources, ainsi que leur participation à l'activité sociale et politique. Environ 87 % des femmes ont déclaré avoir subi, au cours de leur vie, au moins une forme de violence physique, sexuelle ou psychologique, ou avoir été l'objet d'un mariage forcé. Le Gouvernement a inscrit l'autonomisation des femmes dans son cadre de développement national et a promulgué en 2009 la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

6. Le seul recensement de la population et des logements jamais effectué en Afghanistan remonte à 1979 et était incomplet. Un deuxième recensement, qui devait avoir lieu en 2008, a été différé pour des raisons sécuritaires et politiques. À défaut, une étude sociodémographique et économique a été entreprise dans 4 provinces et des données seront recueillies dans les 30 autres provinces d'ici à 2019.

7. L'instabilité politique, les catastrophes naturelles, les flux de réfugiés et les déplacements internes exposent le pays aux crises humanitaires. Plus d'un demi-million de personnes sont déplacées à cause de la guerre qui continue et des sécheresses et inondations à répétition. Bien que le pays dispose d'une stratégie nationale de gestion des risques en cas de catastrophe, l'adoption d'une approche sensible aux différences entre les sexes et fondée sur le respect des droits reste une vaste tâche.

## II. Coopération passée et leçons de l'expérience acquise

8. Le troisième programme de pays du FNUAP (2010-2013), qui a été prolongé d'un an jusqu'à la fin de 2014, conformément à la prolongation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) de 2010-2013, a contribué à réduire la mortalité maternelle dans l'ensemble des régions et à porter de 10 % à 29 % la part des accouchements assistés par du personnel qualifié, a permis d'augmenter le taux d'utilisation des moyens contraceptifs et a augmenté dans quatre provinces le nombre de centres de santé qui offrent au moins trois méthodes de contraception.

9. Il ressort de l'évaluation du troisième programme de pays que l'Afghanistan est parvenu : a) à mettre au point ou à réviser de nombreuses politiques ou stratégies concernant la santé et l'égalité entre les sexes; b) à améliorer l'accès aux soins obstétricaux élémentaires en développant les services assurés dans les zones mal desservies des quatre provinces sélectionnées (grâce à la création de 82 dispensaires familiaux, où exercent des sages-femmes locales soutenues par 13 équipes d'appui mobiles; à la formation de plus de 2 000 prestataires de soins de santé; et au renforcement des capacités de prévention et de traitement de la fistule obstétricale; c) à accroître l'utilisation des services de planification familiale et de santé procréative grâce à des activités de mise à jour des connaissances, à la fourniture des produits nécessaires et à la mise en place de centres de protection de la famille, de centres d'information pour les jeunes et d'une ligne de consultations téléphonique à l'intention des jeunes; d) à renforcer la capacité du Gouvernement de recueillir, d'analyser et d'utiliser des données démographiques et d'entreprendre l'étude sociodémographique et économique dans les quatre provinces; et e) à renforcer la capacité des parlementaires et des chefs religieux de prôner des politiques répondant aux besoins de la population et visant l'élimination de la violence sexiste.

10. Au terme de l'évaluation, il a été recommandé : a) d'évaluer le modèle des dispensaires familiaux et des équipes d'appui mobiles qui assurent ensemble la formation des sages-femmes locales dans les zones reculées, et de l'intégrer au système de soins de santé en vue d'assurer sa pérennité; b) de prêter davantage attention aux jeunes, en particulier aux jeunes filles, en assurant leur participation, la cohérence des programmes, une meilleure coordination de l'action gouvernementale et une collaboration plus étroite entre partenaires du développement, notamment les autres organismes des Nations Unies; c) faciliter la prise en main par le pays de l'élargissement de l'étude sociodémographique et économique aux autres provinces et le renforcement des capacités à cette fin, ainsi que l'utilisation des données aux fins de la planification fondée sur des données factuelles; d) d'entreprendre des interventions multisectorielles de prévention de la violence sexiste et de lutte contre celle-ci, axées sur le renforcement des capacités des professionnels de santé, de la

police et de la justice, ainsi que sur la coordination des partenaires du développement; et e) d'amener les dirigeants religieux et les autres dirigeants influents, le *soura* local et la société civile à défendre les principes de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD).

### III. Programme proposé

11. Le programme proposé pour 2015-2019 s'inscrit dans le prolongement des trois précédents cycles de programme de pays du FNUAP et il est conforme aux priorités nationales définies dans la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan pour 2008-2013 et les stratégies nationales sectorielles. Il est également conforme au plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017, il repose sur les principes des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, il intègre les valeurs de l'islam et il contribue aux priorités du PNUAD. Le programme continuera d'assurer la convergence thématique dans les provinces sélectionnées et il mobilisera des partenariats et des ressources en vue d'intégrer dans les systèmes du secteur public les interventions menées à bonne fin, l'objectif étant de poursuivre les opérations à une plus grande échelle et d'assurer leur pérennité.

#### *Résultat 1 : Santé sexuelle et procréative*

12. Cette composante contribue à la réalisation du résultat visé par le PNUAD en ce qui concerne la prestation de services sociaux de base aux groupes de la population les plus vulnérables, notamment les jeunes femmes, les personnes déplacées et les personnes handicapées, dans un cadre de coordination du secteur de la santé.

13. *Produit 1. Renforcement des capacités institutionnelles nationales permettant d'assurer de façon coordonnée la fourniture de moyens contraceptifs modernes et la prestation de services de planification familiale de meilleure qualité dans les provinces sélectionnées.* Les interventions consisteront à : a) apporter un appui technique à la mise au point de politiques fondées sur le respect des droits et promouvoir l'exécution du programme national de planification familiale par le moyen d'une assistance technique, d'échanges Sud-Sud et d'activités de recherche opérationnelle; b) renforcer les capacités institutionnelles nationales et infranationales d'assurer des services de conseil de qualité en matière de planification familiale et d'offrir un meilleur choix de moyens contraceptifs, notamment à l'intention des jeunes femmes, des personnes déplacées et des personnes handicapées; c) renforcer les capacités nécessaires à la sécurité de l'approvisionnement en produits de santé procréative, y compris la gestion de la chaîne logistique et le système informatisé de gestion logistique; d) appuyer des initiatives de création de la demande de services de planification familiale, fondées sur des données factuelles; et e) élargir l'accès aux services de contraception par le moyen de partenariats avec les secteurs privé et public.

14. *Produit 2. Renforcement des capacités institutionnelles nationales d'assurer des services complets de santé maternelle aux populations mal desservies.* Les interventions consisteront à : a) élargir l'accès aux soins obstétricaux d'urgence élémentaires et complets en faisant campagne pour leur intégration dans le système de soins de santé, en favorisant le financement commun de modèles novateurs et en assurant la formation du personnel soignant, notamment les sages-femmes locales;

b) renforcer la formation de spécialistes du traitement de la fistule obstétricale et augmenter le nombre des provinces où de tels services sont disponibles; c) prêter appui à la formation en cours d'emploi des prestataires des soins de santé dans les services intégrés de santé procréative; d) renforcer les capacités d'assurer aux sages-femmes une formation de qualité et de réglementer leur profession, et promouvoir l'association professionnelle des sages-femmes; et e) mener des travaux de recherche à l'appui de la planification fondée sur des données factuelles dans le domaine de la santé maternelle.

15. *Produit 3. Renforcement de la capacité nationale d'assurer des services de santé sexuelle et procréative dans des situations d'urgence humanitaire.* Les interventions consisteront à : a) renforcer le système de soins de santé pour faire en sorte qu'il ait la capacité d'assurer l'ensemble minimum de services initiaux; b) contribuer au renforcement de la coordination multisectorielle dans les situations d'urgence humanitaire, aux niveaux national, régional et provincial; et c) mettre au point des plans d'urgence qui répondent aux besoins, dans le domaine des services de santé sexuelle et procréative, des victimes de violences sexistes dans les situations de crise et des personnes déplacées.

*Résultat 2 : Adolescents et jeunes*

16. *Produit 1. Renforcement des capacités nationales de mener des campagnes de sensibilisation fondées sur des données factuelles aux fins de la prise en compte des droits et des besoins des adolescents et des jeunes dans les lois, les politiques et les programmes nationaux, notamment en ce qui concerne la formation à la vie familiale et les prestations de services adaptés aux jeunes.* Les interventions, qui seront menées en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies, consisteront à : a) élaborer et mettre en œuvre des stratégies de sensibilisation destinées à faire participer les réseaux de jeunes et d'adolescents pour que leurs besoins soient pris en compte dans les stratégies, les programmes de prestation de services et les budgets établis aux niveaux national et infranational, en partenariat avec le Secrétariat d'État à la jeunesse; b) aider le Ministère de l'éducation et le Ministère de la santé à mettre au point et à exécuter un programme de formation à la vie familiale basé sur la communauté et sur l'école; c) promouvoir de vastes programmes à l'intention des groupes vulnérables, destinés à prévenir les mariages d'enfants et la grossesse chez les adolescentes, et renforcer les capacités institutionnelles de les mettre au point et de les exécuter; et d) renforcer les capacités de certains établissements de santé, au niveau national ou infranational, d'assurer à l'intention des jeunes filles, mariées ou non, des services d'information et de soins fondés sur le respect des droits et adaptés aux jeunes dans le domaine de la santé procréative.

*Résultat 3 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes*

17. Cette composante contribue à la réalisation du résultat visé par le PNUAD concernant l'amélioration de l'équité sociale pour les femmes, les jeunes, les minorités et les groupes vulnérables.

18. *Produit 1. Renforcement des capacités dont disposent le secteur de la santé et les organes chargés du maintien de l'ordre aux fins de la prévention, des interventions et du suivi relatifs à la violence sexiste et au mariage des enfants dans les provinces ciblées.* Les interventions consisteront à : a) appuyer l'adoption et

l'utilisation de protocoles et d'outils de suivi, conformément aux normes internationales; b) renforcer les capacités des établissements de santé et de la police en assurant la formation des prestataires de services de santé, des organes chargés du maintien de l'ordre et des communautés pour qu'ils soient à même de prévenir les violences sexistes et d'y faire face, et de prendre soin de leurs victimes; c) intégrer le dispositif de lutte contre les violences sexistes dans les services de soins de santé sexuelle et procréative des institutions publiques; d) mobiliser les structures sociales, en intervenant notamment auprès des personnalités influentes, des chefs religieux, des institutions du droit coutumier et des hommes et des garçons, et les sensibiliser à la nécessité de prévenir les mariages d'enfants et les violences sexistes et de prêter appui aux victimes de ces dernières; et e) renforcer la lutte multisectorielle et coordonnée contre les violences sexistes en situation d'urgence humanitaire.

#### *Résultat 4 : Dynamique démographique*

19. Cette composante contribue à la réalisation de l'objectif visé par le PNUAD concernant l'exercice d'une gouvernance légitime et inclusive qui favorise la réalisation progressive des droits de l'homme. Des ressources seront mobilisées aux fins d'assurer la couverture nationale des données sociodémographiques et économiques.

20. *Produit 1. Meilleure disponibilité des données nationales et locales, ventilées par sexe et par classes d'âge, pour formuler, appliquer et contrôler les politiques et les programmes.* Les interventions consisteront à : a) aider l'Institut central de la statistique à préparer et à réaliser l'étude sociodémographique et économique dans les autres provinces, ainsi que l'enquête sur la démographie et la santé prévue pour 2015-2016; b) renforcer les capacités nationales et infranationales de recueillir et d'analyser des données sociodémographiques; et c) renforcer la capacité du Gouvernement de recueillir et d'exploiter des données dans des situations d'urgence humanitaire.

21. *Produit 2. Renforcement des capacités dont disposent les partenaires gouvernementaux, les parlementaires et les établissements universitaires pour exploiter les données et faire campagne en faveur de l'élaboration, de la préparation et du suivi de programmes relatifs aux jeunes, à l'égalité des sexes et à la santé procréative.* Les interventions consisteront à : a) appuyer l'utilisation de travaux de recherche à but directif concernant la population et la démographie, la pauvreté, la santé sexuelle et procréative et l'autonomisation des femmes, des jeunes et des filles; b) renforcer les capacités dont disposent, aux niveaux national et infranational, les organismes statistiques, les ministères compétents et les établissements universitaires ou de recherche pour analyser, exploiter et diffuser des données ventilées; c) mener, en partenariat avec des parlementaires et des chefs religieux, des activités de sensibilisation fondées sur des données factuelles; d) renforcer les systèmes de gestion de l'information sur la santé et les violences sexistes ainsi que les capacités, au niveau infranational, d'utiliser les données y afférentes dans le cadre de la préparation aux situations d'urgence et de l'organisation de secours; et e) appuyer les mécanismes de coordination propres à assurer la disponibilité des données.

#### **IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

22. Le FNUAP s'en remettra principalement à l'exécution nationale conduite par le Gouvernement et des organisations non gouvernementales et il collaborera avec d'autres organismes des Nations Unies, en particulier le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et l'Organisation mondiale de la Santé.

23. Le Gouvernement et le FNUAP mettront au point et mèneront des activités de mobilisation des ressources, de communication, ainsi que de suivi et d'évaluation axés sur les résultats. Ils mettront également en place une base de données et un cadre de référence en ligne. Le Ministère des affaires étrangères assurera la coordination de l'ensemble du programme. Le bureau de pays du FNUAP et les ministères techniques seront chargés d'assurer conjointement la supervision du programme et de réaliser une évaluation indépendante en fin de cycle.

24. Le Gouvernement et le FNUAP sélectionneront les partenaires d'exécution selon une procédure de mise en concurrence, en fonction de leur adéquation au programme et de leur capacité de produire des résultats de haute qualité.

25. Le représentant du FNUAP et les ministères assureront la direction et la supervision du programme. Le Fonds affectera des ressources du programme à l'emploi de personnel qualifié disposant de compétences techniques et programmatiques, à l'appui de la gestion et des opérations.

26. En cas d'urgence, le FNUAP peut, après avoir consulté le Gouvernement, reprogrammer les activités et adopter des modalités d'exécution propres à assurer des interventions vitales et à caractère humanitaire qui correspondent aux nouveaux besoins et à l'importance relative du programme. Des mesures d'atténuation des risques seront prises en vue d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel et des bureaux du FNUAP.

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Afghanistan

**Priorité nationale** : Améliorer la santé et la nutrition de la population afghane grâce à la prestation de services de soins de santé de qualité et à la promotion d'un mode de vie sain

**Résultat visé par le PNUAD** : Tous les Afghans, en particulier les plus marginalisés et vulnérables, ont un accès équitable à des services de prévention et de protection de qualité qui sont appropriés et répondent effectivement à leurs droits et à leurs besoins dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation ainsi que de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène.

Résultats du plan stratégique du FNUAP	Produits du programme de pays	Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et objectifs	Partenaires	Montants indicatifs des ressources
<p><b>Résultat 1 : santé sexuelle et procréative</b> (disponibilité et utilisation accrues de services intégrés de santé sexuelle et procréative, notamment dans les domaines de la planification familiale, de la santé maternelle et de la prévention du VIH, tenant compte de la problématique hommes-femmes et répondant aux normes en matière de droits de l'homme en ce qui concerne la qualité des soins et l'égalité d'accès)</p> <p><u>Indicateurs de résultat</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage d'accouchements assistés par du personnel qualifié Niveau de référence : 40 % ; objectif : 60 %</li> <li>Prévalence de l'utilisation des méthodes contraceptives modernes Taux de prévalence : 22 % ; objectif : 34 %</li> </ul>	<p><i>Produit 1 :</i></p> <p>Renforcement de la capacité institutionnelle nationale d'assurer la fourniture coordonnée de moyens de contraception modernes et amélioration de la qualité des services de planification de la famille dans les provinces sélectionnées</p> <p><i>Produit 2 :</i></p> <p>Renforcement des capacités institutionnelles nationales d'assurer des services complets de santé maternelle aux populations mal desservies</p>	<p><i>Indicateurs de l'exécution des produits :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de documents d'orientation relatifs à la planification de la famille mis au point et diffusés dans le cadre du programme/de la politique Niveau de référence : 3; objectif : 6</li> <li>Nombre de provinces utilisant le système informatisé de gestion logistique pour assurer la prévision et le suivi de l'approvisionnement en produits de planification familiale Niveau de référence : 10; objectif : 30</li> <li>Nombre d'agents sanitaires formés pour assurer les services de planification de la famille conformes aux normes relatives aux droits de l'homme et aux critères de l'OMS Niveau de référence : 269; objectif : 1 500</li> </ul> <p><i>Indicateurs de l'exécution des produits :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de dispensaires familiaux où exercent des sages-femmes locales compétentes Niveau de référence : 82; objectif : 126</li> <li>Nombre de femmes ayant bénéficié d'interventions chirurgicales destinées à traiter des dysfonctions du plancher pelvien (en particulier la fistule obstétricale) Niveau de référence : 62 par année; objectif : 150 par année</li> <li>Nombre de sages-femmes formées dans le cadre de politiques et de programmes d'enseignement révisés répondant aux normes de la Confédération internationale des sages-femmes et de l'OMS Niveau de référence : 0; objectif : 100</li> </ul>	<p>Associations locales; Ministère des affaires frontalières et tribales; Ministère de l'éducation; Ministère du Hajj et des affaires religieuses; Ministère de la santé publique et directions provinciales de la santé; organisations non gouvernementales; associations professionnelles; Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF); Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes); Organisation mondiale de la Santé</p>	<p>24,1 millions de dollars (dont 14,1 millions à prélever sur les ressources générales et 10 millions à financer sur d'autres ressources)</p>



Résultats du plan stratégique du FNUAP	Produits du programme de pays	Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et objectifs	Partenaires	Montants indicatifs des ressources
	<p><i>Produit 3 :</i></p> <p>Renforcement de la capacité nationale d'assurer des services de santé sexuelle et procréative dans les situations d'urgence humanitaire</p>	<p><i>Indicateurs de l'exécution des produits :</i></p> <p>Nombre de membres du personnel de santé ayant les compétences nécessaires pour assurer l'ensemble minimum de services initiaux</p> <p>Niveau de référence : 150; objectif : 390</p> <p>Nombre de plans d'urgence mis au point aux niveaux national et provincial pour répondre aux besoins, dans les domaines des services de santé sexuelle et procréative, des victimes de violences sexuelles dans les situations de crise, des personnes handicapées et des personnes déplacées</p> <p>Niveau de référence : 0; objectif : 5</p>		

**Priorité nationale :** Faire de l'Afghanistan un pays pacifique et progressiste, dans lequel les femmes et les hommes connaissent la sécurité et ont des perspectives et des droits égaux dans tous les aspects de leur vie

**Résultat visé par le PNUAD :** Renforcement de l'égalité sociale des femmes, des jeunes et des minorités et des groupes vulnérables grâce à l'application plus efficace et systématique par le Gouvernement des principes d'inclusion dans la mise en œuvre des politiques et des textes en vigueur et dans l'élaboration de nouvelles dispositions

<p><b>Résultat 2 : adolescents et jeunes</b> (priorité accrue accordée aux adolescents, en particulier aux jeunes adolescentes, dans les politiques et programmes nationaux de développement, notamment en mettant à leur disposition des services complets d'éducation sexuelle et de santé sexuelle et procréative)</p> <p><i>Indicateur de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de politiques et de programmes fondés sur des données factuelles, notamment des programmes de prestation de services, qui accordent la priorité aux adolescents et aux jeunes</li> </ul> <p>Niveau de référence : 1; objectif : 3</p>	<p><i>Produit :</i></p> <p>Renforcement des capacités nationales de mener des campagnes de sensibilisation fondées sur des données factuelles aux fins de la prise en compte des droits et des besoins des adolescents et des jeunes dans les lois, les politiques et les programmes nationaux, notamment en ce qui concerne la formation à la vie familiale et les prestations de service adaptés aux jeunes</p>	<p><i>Indicateurs de l'exécution des produits :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Existence d'un mécanisme opérationnel de coordination multisectoriel concernant les jeunes, qui appuie une intensification des investissements en faveur des adolescents et des jeunes marginalisés, dans le cadre des politiques et des programmes de développement et de santé</li> </ul> <p>Situation de référence : non; objectif : oui</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de provinces où un programme de formation à la vie familiale, conforme aux normes internationales, est intégré dans le programme d'enseignement secondaire</li> </ul> <p>Niveau de référence : 0; objectif : 4</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de points de prestation de services de santé ayant intégré des services adaptés aux jeunes dans l'ensemble des services de santé de base qu'ils assurent</li> </ul> <p>Niveau de référence : 0; objectif : 8</p>	<p>Société civile; Ministère de l'éducation; Ministère du Hajj et des affaires religieuses; Ministère de la santé publique; Ministère de la jeunesse; organisations non gouvernementales; UNICEF; OMS; réseaux de jeunes</p>	<p>15,4 millions de dollars (dont 7,4 millions à prélever sur les ressources générales et 8 millions à financer sur d'autres ressources)</p>
--	---	--	--	--

Résultats du plan stratégique du FNUAP	Produits du programme de pays	Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et objectifs	Partenaires	Montants indicatifs des ressources
<p><b>Résultat 3 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes</b> (Promotion de l'égalité des sexes, autonomisation des femmes et des filles et droits en matière de reproduction, notamment pour les femmes, les adolescents et les jeunes particulièrement vulnérables ou marginalisés)</p> <p><i>Indicateur de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Proportion de femmes ayant, au cours de leur vie, subi au moins une forme de violence physique, sexuelle ou psychologique ou été l'objet d'un mariage forcé)</li> </ul> <p>Niveau de référence : 87,2 %, objectif : 60 %</p>	<p><i>Produit :</i></p> <p>Renforcement des capacités dont dispose le secteur de la santé et des organes chargés du maintien de l'ordre aux fins de la prévention, des interventions et du suivi relatifs à la violence sexiste et au mariage des enfants dans les provinces ciblées</p>	<p><i>Indicateurs de l'exécution des produits :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de politiques, directives ou protocoles/procédures mis au point au niveau national aux fins de prévenir et de combattre la violence sexiste et les mariages d'enfants, ciblant notamment les groupes vulnérables, y compris les personnes déplacées et les personnes handicapées Niveau de référence : 1; objectif : 3</li> <li>Nombre de centres de protection de la famille opérationnels mis en place et intégrés à l'ensemble des services de santé de base et aux mécanismes d'orientation des victimes de violences sexistes Niveau de référence : 6; objectif : 10</li> <li>Nombre de prestataires de services de santé et de membres des forces de l'ordre formés pour intervenir en cas de violences sexistes Niveau de référence : 280 prestataires de services de santé, 1 200 membres des forces de l'ordre; objectif : 1 200 prestataires de services de santé, 4 000 membres des forces de l'ordre</li> </ul>	<p>Commission indépendante afghane des droits de l'homme; Ministère du hadj et des affaires religieuses; Ministère de la santé publique; Ministère de la condition féminine; Ministère de la jeunesse; organisations non gouvernementales; ONU-Femmes; PNUD; OMS</p>	<p>14,8 millions de dollars (dont 4,8 millions à prélever sur les ressources générales et 10 millions à financer sur d'autres ressources)</p>
<p><b>Priorité nationale :</b> Renforcer les processus et institutions démocratiques, les droits de l'homme, l'état de droit, la prestation de services publics et la responsabilité du Gouvernement</p> <p><b>Résultat visé par le PNUAD :</b> Instauration à tous les niveaux d'une gouvernance améliorée, légitime, transparente et sans exclusive, qui favorise la réalisation progressive des droits de l'homme</p>				
<p><b>Résultat 4 : dynamique démographique</b> (renforcement des politiques nationales et des programmes nationaux de développement grâce à l'intégration d'analyses factuelles concernant la dynamique des populations et ses liens avec le développement durable, la santé sexuelle et procréative, les droits liés à la procréation, la lutte contre le VIH et l'égalité des sexes)</p>	<p><i>Produit 1 :</i></p> <p>Meilleure disponibilité des données nationales et locales, ventilées par sexe et par classes d'âge, pour formuler, appliquer et contrôler les politiques et les programmes</p>	<p><i>Indicateurs de l'exécution des produits :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de provinces ayant recueilli des données sociodémographiques et économiques Niveau de référence : 4; objectif : 34</li> <li>Nombre de fonctionnaires compétents dans les domaines de la collecte, de l'établissement, de l'analyse et de la diffusion des données Niveau de référence : 80; objectif : 400</li> <li>Nombre de rapports thématiques établis, présentant des données ventilées sur les principales questions afférentes à la population et au développement</li> </ul>	<p>Institut central de la statistique; Université de Kaboul (faculté d'économie, département de statistique); Ministère de l'éducation; Ministère de l'enseignement supérieur; Ministère de l'économie; Parlement</p>	<p>26,5 millions de dollars (dont 4,5 millions à prélever sur les ressources générales et 22 millions à financer sur d'autres ressources)</p>

Résultats du plan stratégique du FNUAP	Produits du programme de pays	Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et objectifs	Partenaires	Montants indicatifs des ressources
<p><i>Indicateurs de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de provinces dont les données sociodémographiques sont analysées, publiées et diffusées Niveau de référence : 4; objectif : 27</li> <li>• Nombre de politiques, de plans ou de programmes nationaux établis sur la base de données factuelles, concernant la dynamique démographique Niveau de référence : 3; objectif : 6</li> </ul>	<p><i>Produit 2 :</i></p> <p>Meilleure disponibilité des données nationales et locales, ventilées par sexe et par classes d'âge, pour formuler, appliquer et contrôler les politiques et les programmes</p>	<p>Niveau de référence : 0; objectif : 32</p> <p><i>Indicateurs de l'exécution des produits :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de plans de développement nationaux et infranationaux pour lesquels des données et des éléments d'information sociodémographiques et économiques ont été utilisés (y compris aux fins de la préparation aux catastrophes) Niveau de référence : 4; objectif : 27</li> <li>• Existence d'un département des études statistiques et démographiques à l'Université de Kaboul Situation de référence : non; objectif : oui</li> <li>• Nombre d'intervenants importants issus des administrations publiques, du Parlement, de l'université, de la société civile et des administrations locales ayant reçu une formation dans le domaine des questions de population et de développement Niveau de référence : 100; objectif : 350</li> </ul>		<p>Total au titre de la coordination des programmes et de l'assistance : 1,2 million de dollars à prélever sur les ressources ordinaires</p>